

297

SOCIETE TUNISIENNE DE L'AIR

TUNISAIR

PROSPECTUS D'EMISSION

***AUGMENTATION DE CAPITAL
par incorporation de réserves
de 53.000.000 de dinars à 58.300.000 de dinars***

***INTERMEDIAIRE EN BOURSE CHARGE DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL :
BNA-CAPITAUX***

Septembre 1997

***SOCIETE TUNISIENNE DE L'AIR
TUNISAIR***

Société Anonyme au Capital de 53.000.000 Dinars

Siège Social : Boulevard du 7 Novembre 1987
2035 Tunis-Carthage
R-C N° 22.973

***PROSPECTUS D'EMISSION
MIS A LA DISPOSITION DU PUBLIC A L'OCCASION DE
L'AUGMENTATION DE CAPITAL
DE 53.000.000 DE DINARS A 58.300.000 DINARS
PAR INCORPORATION DE RESERVES ET
ATTRIBUTION DE 1.060.000 ACTIONS GRATUITES***

Intermédiaire en bourse chargé de l'opération

BNA-CAPITAUX

12 bis, Avenue Kheïreddine Pacha 1001 Tunis

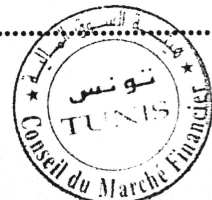
Tel : 841-966

Fax : 842-885

Septembre 1997

SOMMAIRE

I/ RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'EMISSION	2
A. DÉCISIONS À L'ORIGINE DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL.....	2
B. BUT DE L'ÉMISSION	2
C. CARACTÉRISTIQUES DE L'ÉMISSION.....	2
1. <i>Montant de l'émission</i>	2
2. <i>Jouissance en dividendes</i>	2
3. <i>Exercice du droit d'attribution</i>	2
4. <i>Cotation en Bourse des actions et des droits</i>	3
II/ RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA SOCIETE	4
A. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	4
B. ADMINISTRATION, DIRECTION ET CONTRÔLE.....	5
1. <i>Conseil d'administration</i>	5
2. <i>Direction</i>	5
3. <i>Contrôle</i>	6
C. CAPITAL SOCIAL : ÉVOLUTION ET STRUCTURE.....	6
1. <i>Capital Social</i>	6
2. <i>Evolution du capital</i>	6
3. <i>Structure du capital au 31/12/1996</i>	6
D. ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ	7
E. PATRIMOINE DE LA SOCIÉTÉ	7
1. <i>Patrimoine immobilier</i>	7
2. <i>Portefeuille titres au 31/12/1996</i>	8
F. RENSEIGNEMENTS FINANCIERS	10
1. <i>Bilans comparés au 31 décembre 1995 et 1996</i>	10
2. <i>Comptes de résultats arrêtés au 31 décembre 1995 et 1996</i>	11
3. <i>Ratios comparés au 31 décembre 1995 et 1996</i>	15
4. <i>Données d'activité pour le premier semestre 1997</i>	15
G. EVOLUTION DES DIVIDENDES DISTRIBUÉS PAR TUNISAIR	15
H. COMPORTEMENT BOURSIER DE L'ACTION TUNISAIR	15
I. PERSPECTIVES D'AVENIR	16
III/ ATTESTATIONS DES PERSONNES QUI ASSUMENT LA RESPONSABILITÉ DU PROSPECTUS	17



I/ RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'EMISSION

A. Décisions à l'origine de l'augmentation de capital

En vertu de l'article 34 des statuts de la société, l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de TUNISAIR lors de sa réunion du 25 Juin 1997, a décidé d'augmenter le capital social de 53.000.000 de dinars à 58.300.000 dinars et ce par incorporation de 5.300.000 dinars de réserves correspondant à l'émission de 1.060.000 actions nouvelles de nominal 5 dinars chacune, à attribuer gratuitement aux anciens actionnaires à raison d'une (01) action nouvelle pour 10 actions anciennes.

B. But de l'émission

En application de la loi 93-120 instituant le Code d'Incitation aux Investissements, la Société Tunisienne de l'Air a bénéficié d'une exonération d'impôts sur une partie des investissements réalisés en 1996. Cette exonération s'est traduite par la constitution d'un compte spécial d'investissement qui se doit d'être inclus dans le capital de la Société en application des dispositions légales en vigueur.

C. Caractéristiques de l'émission

Le montant de l'augmentation provient à raison de :

- 4.701.247 dinars du « Compte spécial d'investissement »,
- 598.753 dinars du Fonds de prévoyance statutaire.

1. Montant de l'émission

Le montant de l'émission est de 5.300.000 dinars divisé en 1.060.000 actions nouvelles de nominal 5 dinars, à attribuer gratuitement aux détenteurs des actions anciennes numérotées de 1 à 10.600.000 et aux cessionnaires des droits d'attribution en bourse.

2. Jouissance en dividendes

Les 1.060.000 actions nouvelles numérotées de 10.600.001 à 11.660.000 porteront jouissance en dividendes à partir du 1^{er} Juillet 1997 et seront créées coupon n° 5 attaché.

3. Exercice du droit d'attribution

Le droit d'attribution est accordé aux anciens actionnaires à raison d'une action nouvelle pour dix actions anciennes.

Les actionnaires pourront exercer leurs droits en bénéficiant gratuitement d'actions nouvelles conformément à la parité d'attribution ci-dessus définie ou encore en cédant leurs droits d'attribution en Bourse.

L'exercice de ce droit matérialisé par le coupon n° 4 commencera le 1^{er} septembre 1997.

4. Cotation en Bourse des actions et des droits

Actions anciennes :

Les actions anciennes TUNISAIR seront cotées en Bourse, droit d'attribution coupon n° 4 détaché, à partir du 1^{er} septembre 1997.

Droits d'attribution :

Les négociations sur ces droits commenceront en Bourse à partir du 1^{er} septembre 1997.

Actions nouvelles :

Les actions nouvelles gratuites seront négociables en Bourse à partir de l'ouverture de l'attribution, séparément des actions anciennes et ce, jusqu'à la date de mise en paiement du dividende relatif à l'exercice 1997. A partir de cette date, elles seront assimilées aux actions anciennes.

Prise en charge des actions nouvelles et des droits par la STICODEVAM :

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront pris en charge par la STICODEVAM, à partir du 1^{er} septembre 1997.

A cet effet, la STICODEVAM assurera les règlements / livraisons sur lesdits droits et actions négociés en Bourse et ce, dans les mêmes conditions que pour les actions anciennes TUNISAIR.



II/ RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA SOCIETE

A. Renseignements Généraux

Dénomination sociale : Société Tunisienne de l'Air
Sigle : TUNISAIR

Siège social : Boulevard du 7 Novembre 1987
2035 Tunis-Carthage

Téléphone : 700-100

Fax : 700-008

Forme juridique : Société Anonyme de droit Tunisien

Date de constitution : 21 Octobre 1948

Registre de Commerce : N° 22.973

Objet social : Membre de l'Association du Transport Aérien International, TUNISAIR a pour principale activité le transport de passagers, fret, messageries et poste à bord d'avions commerciaux (vols réguliers et vols charter).

Exercice social : du 1^{er} Janvier au 31 Décembre de chaque année.

Lieu où peuvent être consultés les documents relatifs à la Société : Siège social, Direction Centrale Financière

Répartition statutaire des bénéfices : Sur les bénéfices nets, il est prélevé successivement :

- cinq pour cent (5%) au moins pour constituer la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve ait atteint le dixième du capital social après quoi, le prélèvement affecté à sa formation cesse d'être obligatoire, sauf à reprendre son cours si la réserve légale descend au dessous du dixième du capital;
- les sommes que le Conseil d'Administration jugera utiles à la constitution d'un fonds d'investissement destiné à faire face aux dépenses de constructions et d'installations nouvelles ;
- la somme nécessaire pour servir aux actionnaires un premier dividende de 6% des sommes dont elles sont libérées et non encore amorties. En cas d'insuffisance des bénéfices d'un ou plusieurs exercices pour servir aux actions l'intégralité de ce dividende, la différence pourra être prélevée sur le bénéfice de l'année ou des



années suivantes ;

- sur le surplus, dix pour cent (10%) au maximum sont alloués au Conseil d'Administration qui en fait la répartition entre ses membres, le reste revenant aux actionnaires.

Toutefois, l'A.G.O., sur la proposition du Conseil d'Administration, a le droit de décider le prélèvement, sur la portion revenant aux actionnaires, des sommes qu'elle juge convenable de fixer, soit pour être reportées à nouveau sur l'exercice suivant, soit pour des amortissements supplémentaires, soit pour être versées à un fonds de réserve extraordinaire.

Ce fonds peut être notamment affecté, suivant ce qui est décidé par l'Assemblée Générale Ordinaire, soit à compléter aux actionnaires un premier dividende de 6% en cas d'insuffisance des bénéfices d'un ou plusieurs exercices, soit au rachat et à l'annulation d'actions de la société, soit encore à l'amortissement de ces actions qui ne peut se faire que par le remboursement à chaque action d'une fraction égale.

B. Administration, Direction et Contrôle

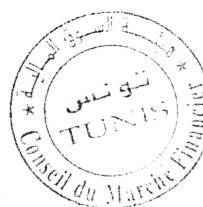
1. Conseil d'administration

Le Conseil d'Administration de la Société Tunisienne de l'Air est actuellement composé de :

NOM ET PRENOM	ORGANISME	QUALITE
Mr Ahmed SMAOUI	TUNISAIR	Président
Mr Mohamed BOUDAYA	Premier Ministère	Administrateur
Mr Abdelhamid NOUIRA	Ministère des Finances	Administrateur
Mr Mohamed Salah LAHSINI	Ministère du Développement Economique	Administrateur
Mr Saïd JAOUADI	Ministère du Transport	Administrateur
Mr Mohamed TAIEB	Ministère du Transport	Administrateur
Mr Ezzeddine SELLAMI	Banque Centrale de Tunisie	Administrateur
Mr Seddik EL GUETARI	Caisse Nationale de Retraite et de Prévoyance Sociale	Administrateur
Mr Mohamed Ridha KECHRID	Caisse Nationale de Sécurité Sociale	Administrateur
Mr Habib ALLEGUE	Office des Ports Aériens de Tunisie	Administrateur
Mr Fakhreddine MESSAI	Office National du Tourisme Tunisien	Administrateur
Mr Jean-Pierre HOSS	AIR France	Administrateur

2. Direction

Président Directeur Général: Monsieur Ahmed SMAOUI



3. Contrôle

Contrôleur d'Etat : Mr Abdelmajid BEN FRADJ
Ministère des Finances

Commissaires aux comptes : Mrs Néjib SFAYHI et Ali SAADA
Membres de l'Ordre des Experts-Comptables de Tunisie
4 Rue de Jérusalem-1002 Tunis
(Mandat 1995/1996/1997)

c. Capital social : évolution et structure

1. Capital Social

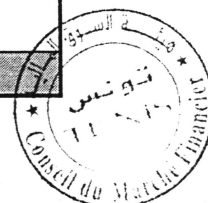
Le capital social actuel est de 53.000.000 de dinars divisé en 10.600.000 actions de nominal 5 dinars, intégralement libérées et numérotées de 1 à 10.600.000.

2. Evolution du capital

Date de l'A.G.E.	Nominal en dinars	Nature de l'opération	Evolution du capital		Capital en circulation	
			Montant en dinars	Nombre d'actions	Montant en dinars	Nombre d'actions
Assemblée constitutive du 21/10/1948	10	Capital initial	60 000	6 000	60 000	6 000
A.G.E. du 04/06/1953	10	Augmentation en numéraire	60 000	6 000	120 000	12 000
A.G.E. du 21/05/1954	10	Augmentation en numéraire	30 000	3 000	150 000	15 000
A.G.E. du 09/11/1961	10	Augmentation en numéraire	450 000	45 000	600 000	60 000
A.G.E. du 31/05/1963	10	Augmentation en numéraire	300 000	30 000	900 000	90 000
A.G.E. du 17/05/1974	10	Augmentation en numéraire	1 500 000	150 000	2 400 000	240 000
A.G.E. du 06/01/1976	10	Augmentation en numéraire	1 200 000	120 000	3 600 000	360 000
A.G.E. du 07/06/1976	10	Augmentation en numéraire	3 600 000	360 000	7 200 000	720 000
A.G.E. du 26/05/1982	10	Augmentation en numéraire	1 764 000	176 400	8 964 000	896 400
A.G.E. du 18/12/1984	10	Augmentation en numéraire	10 389 160	1 038 916	19 353 160	1 935 316
A.G.E. du 14/06/1995	5	Incorporation de réserves	10 646 840	2 129 368	30 000 000	6 000 000
A.G.E. du 21/06/1996	5	Incorporation de réserves	23 000 000	4 600 000	53 000 000	10 600 000

3. Structure du capital au 31/12/1996

ACTIONNAIRES	NOMBRE D'ACTIONS	% DU CAPITAL
Etat Tunisien	6 875 160	64,86%
C.N.S.S.	599 960	5,66%
Air France	591 480	5,58%
C.N.R.P.S.	413 400	3,90%
DIVERS PORTEURS	2 120 000	20,00%
TOTAL	10 600 000	100,00%



D. Activité de la Société

Malgré le contexte en pleine évolution du transport aérien, TUNISAIR continue à déployer des efforts considérables pour faire face à une concurrence internationale de plus en plus vive liée en grande partie à la déréglementation de l'espace aérien. Cette évolution structurelle du marché a amené la compagnie à réapprécier sa stratégie pour maintenir sa part de marché et améliorer ses indicateurs de performances.

PART DE MARCHÉ	1994	1995	1996
Régulier + Supplémentaire	54,3%	54,2%	54,7%
Charter	36,4%	33,3%	31,5%

NATURE	1993	1994	1995	1996
Trafic Passagers International (<i>en 1 000</i>)	2 503	2 708	2 613	2 700
- Trafic régulier	1 366	1 416	1 433	1 536
- Trafic charter	1 137	1 292	1 180	1 164
Trafic fret et poste (<i>en tonnes</i>)	14 102	14 733	15 080	15 430
Coefficient de remplissage (<i>en %</i>)	63,9	60,8	63,1	64,5
Produits globaux d'exploitation * (<i>en 1 000 DT</i>)	452 357	481 400	483 500	502 200
Résultat brut d'exploitation (<i>en 1 000 DT</i>)	123 488	104 500	120 098	113 210
Résultat net de l'exercice (<i>en 1 000 DT</i>)	27 609	12 800	15 128	26 572

E. Patrimoine de la Société

1. Patrimoine immobilier

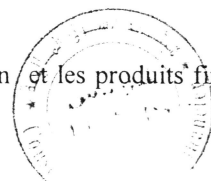
Les principaux éléments composant le patrimoine immobilier de la Société Tunisienne de l'Air sont les suivants :

♦ Flotte

Cette flotte comprend 24 avions pour une valeur nette globale de 238.000.000 de dinars répartis en :

- ✓ 1 Airbus 300,
- ✓ 8 Airbus 320,

* Comprenant les recettes commerciales de trafic, les produits accessoires de production et les produits financiers de fonctionnement



- ✓ 4 Boeing 737/500,
- ✓ 4 Boeing 737/200,
- ✓ 7 Boeing 727.

♦ Immobilier

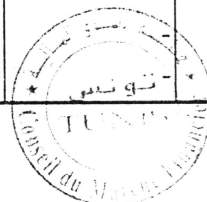
Pour répondre aux exigences de son activité, la compagnie s'est dotée d'un large réseau de représentations et d'agences couvrant presque toutes les villes tunisiennes ainsi que plusieurs pays d'Europe, d'Afrique et du Moyen-Orient.

TUNISAIR est par ailleurs propriétaire de son siège social ainsi que des sièges de ses représentations à Paris, Lyon, Bizerte, Tozeur et Djerba. Elle est également propriétaire de l'immeuble abritant le Ministère du Transport.

2. Portefeuille titres au 31/12/1996

D'une valeur nette de 38.862.657 dinars, la physionomie du portefeuille titres de participation de Tunisair se présente comme suit :

Désignation	Montants bruts	Provisions	Montants nets
Banque Sénégal-Tunisienne	133 864	-	133 864
BNDT	34 300	-	34 300
BNA	4 442 988	176 599	4 266 389
Compagnie Tunisienne de Navigation	53 450	3 640	49 810
Centre d'Etudes et de Recherches Aéronautiques	1 000	-	1 000
Foire Internationale de Tunis	22 500	-	22 500
Méditerranée Air Service	234 000	-	234 000
Société d'Etudes et de Promotion Touristique de Hammamet	40 000	40 000	-
Société Tunisienne de Banque	1 350 954	-	1 350 954
Montazah Gammarth (SHTT)	14 500	14 500	-
Société El Kantaoui	15 000	-	15 000
Société El Fouladh	15 000	-	15 000
Société de Promotion de Tourisme Jeune	47 200	47 200	-
Société SUFFETULA	7 500	-	7 500
SOMVIK	60 000	60 000	-
Société Gammarth	2 000	2 000	-
SAGEP	600	600	-
Sté d'Etudes et de Mise en Valeur du Sud-Est Tunisien	10 000	-	10 000
Société PROTUNISIA	4 000	4 000	-
Société Transport, Services et Travaux Aériens	75 000	-	75 000
Société d'Exploitation Touristique de Tabarka	10 000	10 000	-
Société Tunisie-Tourisme	52 500	52 500	-
Société Tunio-Saoudienne d'Investissement	125 000	-	125 000
Société de Publicité Touristique	500	-	500
Société Civile Immobilière GOURGAUD	4 015 131	-	4 015 131
Société Civile Immobilière RENOUVEAU	180	-	180



SITA-BELGE	81	-	81
TOURAFRIC	500	500	-
TUNINTER	4 800 000	1 535 280	3 264 720
Union Tunisienne de Banques	2 231 798	-	2 231 798
Union Internationale de Banques	19 250 000	-	19 250 000
Vacances et Liberté	21 608	21 608	-
Société ALDIANA-DJERBA	3 789 600	29670	3 759 930
TOTAL	40 860 754	1 998 097	38 862 657

Ce portefeuille est ainsi composé d'actions de sociétés admises à la cote de la Bourse et d'autres négociées en hors-cote. Ces dernières représentent principalement des filiales de Tunisair ayant des activités complémentaires à celle de la compagnie, le reste étant des participations marginales dispersées dans des sociétés mixtes privées et des entreprises publiques.



F- Renseignements financiers

1. Bilans comparés au 31 décembre 1995 et 1996

(En dinars)

ACTIF	1995	1996	PASSIF	1995	1996
Frais d'établissement	104 556 328,471	100 673 232,380	Capitaux propres et réserves	387 373 211,703	392 082 561,659
Immobilisations	379 229 590,262	339 878 851,474	Capital social	30 000 000,000	53 000 000,000
Terrains	2 819 650,277	2 819 650,277	Réserves légales	1 935 316,000	1 935 316,000
Constructions	12 973 186,049	12 515 121,729	Fonds de prévoyance statutaire	277 478 707,470	277 453 879,270
Matériel et outillage	46 121 422,283	43 801 442,430	Réserves pour investis. exonérés	3 913 755,000	3 913 755,000
Matériel de transport roulant	1 473 641,331	3 999 755,459	Réserves spéc. de réévaluation	51 070 261,433	51 070 261,433
Mat. de servit roulant	3 997 033,164	4 328 935,357	Report à nouveau	22 975 171,800	8 102,956
Matériel de transport aérien	279 897 638,717	238 316 011,156	Rés. pour réinves. exonérés 95/96	-	4 701 247,000
Mobilier et matériel de bureau	9 197 673,212	9 213 424,212	Provisions pour pertes et charges	180 407 074,705	165 959 385,941
Agenc. aménag. et installations	3 379 296,863	4 413 636,600	Dettes à long et moyen terme	221 559 227,615	212 088 687,865
Immobilisations incorporelles	258 823,402	228 090,450	Crédit groupe français	74 564 836,133	62 250 128,083
Conces. Complexe technique	9 602 580,038	11 833 479,117	Crédit groupe allemand	46 950 948,440	39 364 460,486
Conces. cent. tech. opér.	6 204 576,161	5 859 877,490	Crédit groupe britannique	30 430 128,570	25 404 841,688
Immobilisations en cours	3 304 068,765	2 549 427,197	Crédit PEFCO	52 127 414,692	28 536 053,113
Autres valeurs immobilisées	213 153 964,543	213 676 735,490	Crédit BNP	3 251 628,780	21 382 012,908
Prêts à plus d'un an	184 858 448,842	173 956 673,152	Crédit BFCE	14 234 271,000	12 497 881,562
Titres de participations	27 350 269,684	38 862 657,057	Crédit Société Générale	-	22 653 310,025
Banques à l'étranger indispos.	197 235,303	111 999,692	Dettes à court terme	209 222 084,744	226 701 609,897
Dépôts et cautionnement	748 010,714	745 405,589	Bénéfice net de l'exercice	15 128 102,956	26 571 401,813
Valeurs d'exploitation	15 394 202,087	13 351 880,915			
Stocks Magasin	11 305 404,307	9 417 679,345			
Stocks Hôtellerie	4 088 797,780	3 934 201,570			
Valeurs réalisables et disponibles	301 355 616,360	355 822 946,916			
Comptes de tiers	93 900 278,963	103 008 257,710			
Comptes financiers	207 455 337,397	252 814 689,206			
TOTAL	1 013 689 701,723	1 023 403 647,175	TOTAL	1 013 689 701,723	1 023 403 647,175



2. Comptes de résultats comparés au 31 décembre 1995 et 1996

Compte de production

(en dinars)

DEBIT	1995	1996	CREDIT	1995	1996
Stock initial	17 370 112,109	15 394 202,087	Stock final	15 394 202,087	13 351 880,915
Achats matières consommables	55 762 091,586	66 159 522,945	Recettes commerciales de trafic	381 484 302,168	391 483 040,962
TFSE	167 316 979,954	175 363 920,569	Produits accessoires de production	73 143 414,841	77 624 079,637
Transport et déplacement	4 608 791,805	5 006 929,545	Produits financiers de fonctionnement	28 859 952,819	33 112 872,910
Frais divers de production	14 663 298,376	15 507 556,807			
Frais financiers de fonctionnement	530 953,246	567 459,243			
Résultat de production	238 629 644,839	237 572 283,228			
TOTAL	498 881 871,915	515 571 874,424	TOTAL	498 881 871,915	515 571 874,424

Compte d'exploitation

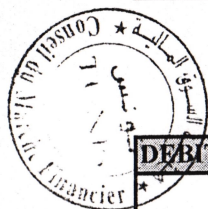
(en dinars)

DEBIT	1995	1996	CREDIT	1995	1996
Frais de personnel	114 025 026,560	120 326 646,198	Résultat de production	238 629 644,839	237 572 283,228
Impôts et taxes indirects	2 666 075,145	2 178 050,147			
Frais divers d'exploitation	1 840 283,226	1 856 814,452			
Résultat brut d'exploitation	120 098 259,908	113 210 772,431			
TOTAL	238 629 644,839	237 572 283,228	TOTAL	238 629 644,839	237 572 283,228

Compte d'affectation du résultat brut d'exploitation

(en dinars)

DEBIT	1995	1996	CREDIT	1995	1996
Dot. aux comptes d'amortissement	69 080 926,784	70 864 821,823	Résultat brut d'exploitation	120 098 259,908	113 210 772,431
Dot. aux comptes de provisions	20 638 912,335	32 609 749,806			
Résultat net d'exploitation	30 378 420,789	9 736 200,802			
TOTAL	120 098 259,908	113 210 772,431	TOTAL	120 098 259,908	113 210 772,431



Compte d'affectation du résultat net d'exploitation

(en dinars)

DEBIT	1995	1996	CREDIT	1995	1996
Pertes sur exercices antérieurs	5 568 590,302	6 201 739,721	Résultat net d'exploitation	30 378 420,789	9 736 200,802
Pertes exceptionnelles	6 791 818,582	1 594 096,815	Profits sur exercices antérieurs	17 704 681,883	14 245 695,015
Impôts sur les bénéfices	14 933 861,670	14 183 052,450	Reprises sur provisions antérieures	17 062 607,647	27 947 624,979
Dot. pour réinvestis. exonérés	22 975 171,800	4 701 247,000	Profits exceptionnels	251 834,991	1 322 017,003
Résultat net de l'exercice	15 128 102,956	26 571 401,813			
TOTAL	65 397 545,310	53 251 537,799	TOTAL	65 397 545,310	53 251 537,799



Tunis, le 6 Juin 1997

*Messieurs les Actionnaires de la
Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"*

Boulevard 7 Novembre, 2035 Tunis - Carthage

Messieurs,

1. En exécution du mandat qui nous a été confié par votre Assemblée Générale, nous avons audité le bilan de la Société Tunisienne de l'Air « TUNISAIR » arrêté au 31 décembre 1996, ainsi que le compte de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date.

Ces états financiers sont de la responsabilité du Conseil d'Administration de la société.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons conduit notre audit en accord avec les normes généralement admises en la matière. Ces normes exigent que nous planifions et que nous accomplissons l'audit de façon à obtenir une assurance raisonnable nous permettant de conclure si les états financiers ne sont pas entachés d'inexactitudes significatives.

Un audit comprend l'examen, sur la base de tests, des preuves qui étayent les montants et les informations contenus dans les états financiers. Un audit comprend également la vérification des principes comptables utilisés et des estimations significatives faites par le conseil, ainsi qu'une évaluation globale de la présentation des états financiers.

Nous pensons que notre audit fournit un fondement raisonnable à notre opinion.



2. Le système de contrôle interne relatif au suivi des comptes « Recettes à ventiler » présente des insuffisances qui affectent leurs soldes, et qui sont dues essentiellement à certains traitements manuels des coupons de vol.

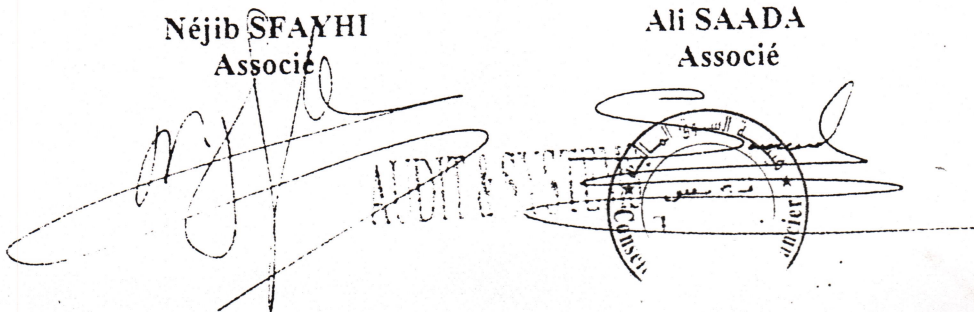
Une nouvelle application informatique « RPA » est en cours de mise en place pour pallier à ces insuffisances.

3. Les immobilisations corporelles (autres que le matériel de transport aéronautique) n'ont pas fait l'objet d'inventaire physique.
4. A l'issue de nos travaux d'audit, certains soldes des comptes clients (débiteurs pour 18.023 mDT et créditeurs pour 4.148 mDT) n'ont pas encore fait l'objet des travaux d'analyse et de justifications adéquats, ce qui nous empêche de formuler une opinion sur ces soldes.
(La date d'achèvement des travaux de justifications est prévue pour le 30 Juin 1997).
5. La société a procédé à un changement d'estimation comptable des provisions pour charges relatives aux grosses réparations (cellules avions et réacteurs).
Cette modification comptable s'est traduite par une charge nette de 3 033 mDT.
6. A notre avis, et à l'exception de ce qui est mentionné aux paragraphes 2, 3 et 4 ci-dessus, les états financiers de la Société Tunisienne de l'Air « TUNISAIR » sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle, pour tous les aspects importants, de la situation financière de la société au 31 Décembre 1996, du résultat de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date.
7. Enfin, les informations financières figurant dans le rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 1996 sont conformes à celles contenues dans les états financiers sus-indiqués.

Le Commissaire aux Comptes
AUDIT & SYSTEMS

Néjib SFAYHI
Associé

Ali SAADA
Associé



3. Ratios comparés au 31 décembre 1995 et 1996

Ratios	1995	1996
1- Ratios de financement des immobilisations		
Fonds propres / Immobilisations totales	50,30%	57,44%
Capitaux permanents / Immobilisations totales	118,15%	125,74%
2- Ratio de solvabilité		
Fonds propres / Dettes totales	48,75%	52,58%
3- Ratio de liquidité générale		
Actif circulant / Dettes à court terme	151,39%	162,85%
4- Ratios de rentabilité nette		
Bénéfice net / Fonds propres	5,08%	8,36%
Bénéfice net / Chiffre d'affaires	3,97%	6,79%

4. Données d'activité pour le premier semestre 1997

Chiffre d'affaires total	255 MD
Recettes au transport	200 MD
Recettes annexes	38,5 MD
Produits financiers	16,5 MD
Trafic passager global	1.330.000 passagers
Trafic régulier et supplémentaire	795.000 passagers
Trafic Charter	535.000 passagers
Heures de vols totales	32.200
Charges globales estimées	240 MD

G. Evolution des dividendes distribués par Tunisair

Désignation	1995	1996
Pourcentage du capital	50,4%	43,7%
Montant par action	2d,520	2d,790

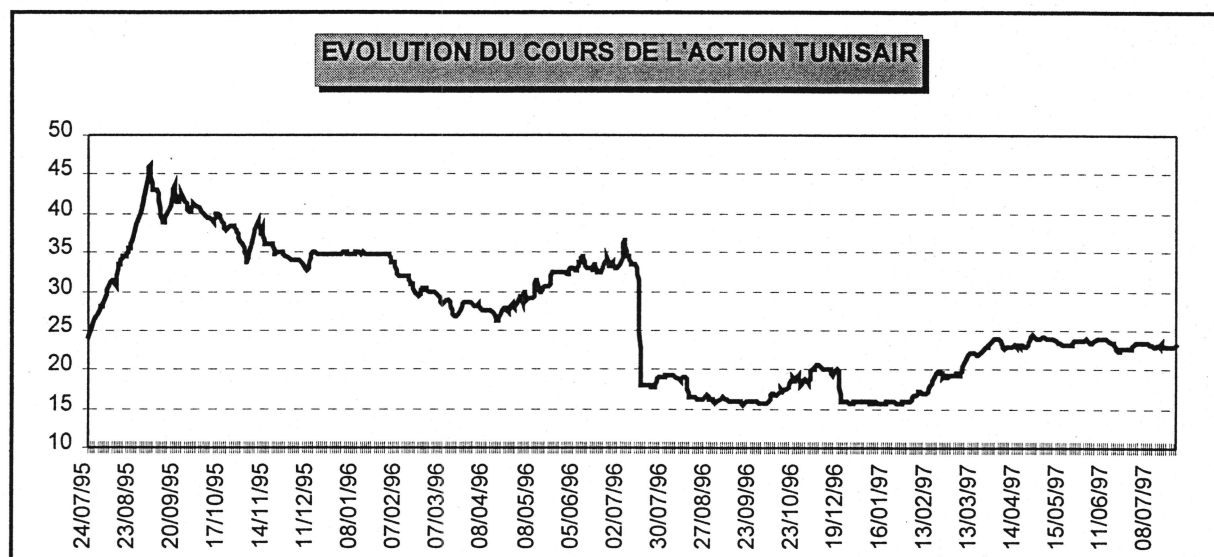
H. Comportement boursier de l'action Tunisair

L'offre publique de vente de juillet 1995 portant sur 900.000 actions, soit 15% du capital de la Société Tunisienne de l'Air, a été couronnée par un très grand succès auprès du public, ce qui a permis d'accueillir plus de 140.000 nouveaux actionnaires.

Introduite le 24/07/1995 à la cote de la Bourse de Tunis au prix unitaire de 23d,500, l'action Tunisair a vu depuis lors son cours suivre une évolution similaire à la tendance générale du marché boursier et atteindre au 12/07/1996, à la veille de la première augmentation de capital par incorporation de réserves et distribution de 23 actions nouvelles pour 30 actions anciennes, 31d,490.



Au 4/08/1997, lendemain de la mise en paiement du dividende relatif à l'exercice 1996, le cours de l'action Tunisair était de 19d,430.



I. Perspectives d'avenir

Les prochaines années seront marquées par le renouvellement de la flotte de la compagnie qui se traduira par le retrait des 7 Boeing 727-200 et 4 Boeing 737-200 et leur remplacement par des avions de nouvelle génération équipés des technologies les plus modernes et les plus performantes.

Outre le renouvellement de la flotte, le plan de développement de la compagnie prévoit l'extention de celle-ci par l'acquisition de 5 avions supplémentaires moyens porteurs et 2 autres gros porteurs.

L'ouverture de nouvelles lignes sur l'Afrique, le Moyen-Orient et l'Europe y est également prévue ; leur étude d'opportunité est en cours d'achèvement.

Consciente de l'importance des alliances pour les années futures, TUNISAIR est en train de négocier la conclusion de convention de partenariat avec les transporteurs aériens les plus en vue en Europe.

Le plan de développement de la compagnie pour les cinq prochaines années montre ainsi que la compagnie dégagera des résultats bénéficiaires.

(en 1 000 dinars)

	1997	1998	1999	2000	2001
Chiffre d'affaires	518 143	540 052	557 713	575 173	593 544
Coûts d'exploitation	480 134	503 142	511 636	531 959	553 421
Résultat net d'exploitation avant impôts	38 009	36 909	46 077	43 215	40 123

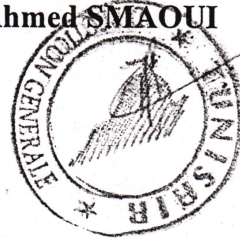


III/ Attestations des personnes qui assument la responsabilité du prospectus

Attestation de la Direction Générale

A notre connaissance, les données du présent prospectus d'émission sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux souscripteurs pour fonder leurs jugements sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de la société. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Le Président Directeur Général
Mr Ahmed SMAOUI



Attestation des commissaires aux comptes

Nous avons procédé à la vérification des informations financières et comptables données dans le présent prospectus d'émission en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession. Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la régularité des informations financières et comptables présentées à l'exception des réserves contenues dans notre rapport relatif aux états financiers de l'exercice 1996.

Les Commissaires aux Comptes

AUDIT & SYSTEMS

Mr Néjib SEAYHI

Mr Ali SAADA

Société d'Expertise Comptable

Membre de l'Ordre

4 Rue Hassène Ibn Thabet

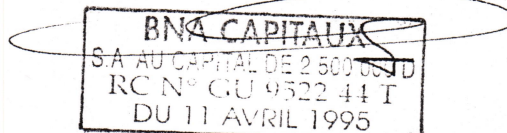
1004 El Menzah VII - TUNIS

Téléphone : 754.529

Attestation de l'intermédiaire en Bourse chargé de l'opération :

BNA-CAPITAUX

M^{me} Zeineb GUELLOUZ



La notice légale a été publiée au JORT n° 84 du 15/08/1997

Visa du Conseil du Marché Financier	
n° 97.297	du 19 AOUT 1997
délivré au vu de l'article 2 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994	
Le Président du Conseil du Marché Financier	
Signé : Med Salah H'MAIDI	

la version française
du présent prospectus
d'émission comprend
17 pages plus une
demande d'attribution
en deux exemplaires.



SOCIÉTÉ TUNISIENNE DE L'AIR
S.A. AU CAPITAL DE 53 000 000 DINARS
Siège Social : Boulevard du 7 Novembre 1987 - 2035 Tunis Carthage

**AUGMENTATION DE CAPITAL DE 53 000 000 DINARS A 58 300 000 DINARS
PAR INCORPORATION DE RESERVES ET ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES**

(Décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25/06/1997)

Visa du Conseil du Marché Financier n° 97/297 du 19/08/1997

Notice légale publiée au J.O.R.T. n°84 du 15/08/ 1997

COPIE

DEMANDE D'ATTRIBUTION N°

Je (nous) soussigné(s) (Nom et Prénom) :
Pièce d'identité :
Agissant pour le compte de : Qualité :
Nationalité : Age : Sexe (1) : M [] F []
Profession :
Adresse :
Propriétaire de : actions anciennes

Je (nous) reconnais (sons) avoir reçu une copie du prospectus d'émission et pris connaissance de son contenu. Sur cette base, je demande l'attribution de actions gratuites à raison de 1 action nouvelle pour 10 actions anciennes, étant signalé que cette demande d'attribution ne vaut pas renonciation de ma (notre) part au recours par tous moyen pour la réparation des dommages qui pourraient résulter soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées, ou résultant d'une omission d'informations dont la publication auraient influencé ma (notre) décision de souscrire.

[.....] (2) Actions anciennes pour détachement du coupon n°
[.....] Droits acquis en Bourse (attestation de transaction n° du)
[.....] Total des droits d'attribution

Je (nous) désire(ons) que les titres qui me (nous) sont attribués soient (1) :

[] Déposés chez :
[] Remis à :

Fait en double exemplaire dont un en ma (notre) possession,
le second servant de souche

A le

Signature (3)

(1) Cocher la case correspondante

(2) Remplir la case appropriée

(3) Faire précéder la signature de la mention manuscrite « Lu et approuvé »

SOCIÉTÉ TUNISIENNE DE L'AIR
S.A. AU CAPITAL DE 53 000 000 DINARS
Siège Social : Boulevard du 7 Novembre 1987 - 2035 Tunis Carthage

**AUGMENTATION DE CAPITAL DE 53 000 000 DINARS A 58 300 000 DINARS
PAR INCORPORATION DE RESERVES ET ATTRIBUTION D'ACTIONS GRATUITES**

(Décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25/06/1997)

Visa du Conseil du Marché Financier n° 97/297 du 19/08/1997

Notice légale publiée au J.O.R.T. n°84 du 15/08/ 1997

DEMANDE D'ATTRIBUTION N°

Je (nous) soussigné(s) (Nom et Prénom) :
Pièce d'identité :
Agissant pour le compte de : Qualité :
Nationalité : Age : Sexe (1) : M ☐ F ☐
Profession :
Adresse :
Propriétaire de : actions anciennes

Je (nous) reconnais (sons) avoir reçu une copie du prospectus d'émission et pris connaissance de son contenu. Sur cette base, je demande l'attribution de actions gratuites à raison de 1 action nouvelle pour 10 actions anciennes, étant signalé que cette demande d'attribution ne vaut pas renonciation de ma (notre) part au recours par tous moyen pour la réparation des dommages qui pourraient résulter soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées, ou résultant d'une omission d'informations dont la publication auraient influencé ma (notre) décision de souscrire.

☐ (2) Actions anciennes pour détachement du coupon n°
☐ Droits acquis en Bourse (attestation de transaction n° du)
☐ Total des droits d'attribution

Je (nous) désire(ons) que les titres qui me (nous) sont attribués soient (1) :

☐ Déposés chez :
☐ Remis à :

Fait en double exemplaire dont un en ma (notre) possession,
le second servant de souche

A le

Signature (3)

(1) Cocher la case correspondante

(2) Remplir la case appropriée

(3) Faire précéder la signature de la mention manuscrite « Lu et approuvé »